

INVITATION

à la remise des Prix du Concours National
de la Résistance et de la Déportation

1992

à LANDERNEAU

TRADUCTION DU « DECRET DE LA BALLE »

POLICE SECRETE DE L'ETAT - BUREAU DE COLOGNE
Section d'Aix-la-Chapelle.

Document à transmettre secrètement et à traiter comme matériel
gouvernemental secret.

Dur. Berlin N U E 19 507 4 mars 1944 1430 - WF

A toutes les directions de la police d'Etat, excepté Prague et Brunn.
Inspecteurs de la police de sécurité et du service de sécurité.

Objet : Mesures à prendre à l'encontre des prisonniers de guerre
évadés recapturés qui sont officiers ou sous-officiers, ne travaillant pas,
excepté les prisonniers de guerre britanniques et américains.

Le commandement suprême de l'armée a ordonné ce qui suit :

1. Tout prisonnier de guerre capturé qui est officier ou sous-officier
ne travaillant pas, excepté les prisonniers de guerre britanniques et
américains, doit être remis au chef de la police de sécurité et du Service
de sécurité, sous la classification « échelon III », sans égard au fait
qu'il se soit évadé pendant un transport, qu'il s'agisse d'une évasion en
masse ou d'une évasion individuelle.

2. Comme le transfert de prisonniers de guerre à la police de sécurité
et au service de sécurité ne doit être officiellement connu de l'extérieur
en aucun cas, les autres prisonniers de guerre ne peuvent d'aucune
façon être informés de la capture. Les prisonniers capturés doivent être
signalés au Bureau d'information de l'Armée comme « évadés et non
capturés ». Leur courrier doit être acheminé conformément à cette indi-

cation. La même réponse sera donnée aux enquêtes de la puissance
protectrice, de la Croix-Rouge internationale et d'autres sociétés de
secours.

3. Si des officiers, des prisonniers de guerre britanniques et
américains évadés qui sont officiers ou sous-officiers ne travaillant
pas, respectivement, sont capturés, ils doivent d'abord être détenus
hors des camps de prisonniers de guerre et hors de la vue des prison-
niers de guerre ; si l'on ne peut disposer de bâtiments appartenant à
l'Armée, il doivent être placés dans un poste de police. Dans tous les
cas, le commandement de la région du corps d'armée devra demander
rapidement au commandement suprême de l'Armée (au chef de la sec-
tion des prisonniers de guerre) une décision pour savoir si les prison-
niers capturés doivent être remis au chef de la police de sécurité et du
service de sécurité.

En référence à ce qui précède, j'ordonne ce qui suit :

1. Les directions de la police d'Etat recevront les prisonniers de
guerre officiers évadés recapturés des commandants du camp de pri-
sonniers de guerre et les transporteront au camp de concentration de
Mauthausen, selon la procédure adoptée antérieurement, à moins que
les circonstances ne rendent un transport spécial indispensable. Les
prisonniers devront être enchaînés pendant le transport, mais non dans
les gares s'ils sont soumis à la vue du public. Il devra être notifié au
commandant du camp de Mauthausen que ce transfert a lieu dans le
cadre du décret « Kugel ».

Les directions de la police d'Etat remettront des rapports semestriels
à propos de ces transferts, rapports comportant uniquement les chiffres,
le premier rapport devant être établi au 5 juillet 1944 (ponctuellement).
Le rapport devra être fait sous la référence : Traitement des prison-
niers de guerre évadés recapturés qui sont officiers, dans le cadre du
décret « Kugel ».

En cas d'événements spéciaux, les rapports devront être transmis
immédiatement. Les directions de la police d'Etat tiendront des
registres exacts de ces rapports.

2. Pour maintenir le secret, on a demandé au commandement
suprême des forces armées d'informer les camps de prisonniers de
guerre qu'ils doivent remettre les prisonniers capturés au bureau local
de la police de l'Etat, et non pas les envoyer directement à Mauthausen.

3. Les officiers et les sous-officiers ne travaillant pas, britanniques et
américains, évadés recapturés devront être détenus dans le poste de
police d'une ville où se trouve un bureau de la police de l'Etat, dans

1. Kugel signifie « balle » en allemand (N. d. T.)

LES HOMMES DU REFUS

(Camps de Rava-Russkaïa - Kobjercyn)

- LES SOLDATS DE L'AN III (ANNÉE 1942)
ou les mémoires d'un prisonnier évadé et réfractaire
- LA GRANDE ÉVASION DE ZWIERZYNIEC - Galicie
(autre récit)

par André PIRIOU

la mesure où l'Armée ne dispose pas de locaux adéquats. Compte tenu de l'encombrement des prisons de la police, l'officier de police de l'Etat n'acceptera les prisonniers recapturés que si l'Armée ne dispose réellement d'aucun emplacement adéquat. Les commandants des camps de prisonniers de guerre devront être consultés immédiatement après réception de cet ordre en ce qui concerne les cantonnements dont ils disposent. Dans l'intérêt du secret de cet ordre, la réclusion en dehors des prisons de la police, par exemple dans des camps d'éducation au travail, n'est pas admissible.

4. Si des prisonniers de guerre évadés qui sont officiers ou sous-officiers ne travaillant pas, sauf les prisonniers de guerre britanniques et américains, sont capturés par des autorités de police, des raisons pratiques rendent inutile de renvoyer le prisonnier au commandant du camp des prisonniers de guerre une fois les faits adéquatement tirés au clair. Le camp des prisonniers de guerre doit être informé de la capture et il doit lui être demandé de transférer le prisonnier sous la classification « échelon III ». Les prisonniers de guerre britanniques et américains évadés et recapturés qui sont officiers ou sous-officiers ne travaillant pas doivent toujours être remis à l'Armée.

5. Les autorités de police des villes et des provinces ne doivent pas être informées de cet ordre.

Le chef de la police de sécurité et du service de sécurité IV D5d - B.N.R. 61/44 GRS - pour le chef.

(signé) MUELLER, SS Général.
Aix-la-Chapelle, 6 mars 1944.

Bureau d'Aix-la-Chapelle

IV D N° 26/44 g R3

1. Deux copies ont été faites de cet ordre :

1^{re} copie à IV A-6 mars ;

2^e copie à IV D - 2 mars.

3. A classer avec IV C - IV 3 noté.

ROSCHE, 19 juin.

(Deux signatures illisibles.)

Document cité par René Pichavant

"Clandestins de l'Iroise" (1943-44) - 1986

p. 412, 413, 414.

Ed. Morgane - 64, rue Louis Pasteur

BP 108 - 29171 DOUARNENEZ CEDEX

IV D. Nr.26/44 g.Rs. Aachen, den 6.3.1944. 1) Von diesem Erlass wurden 2 Auszüge gefertigt. 1. Ausfertigung an IV A, 2. Ausfertigung an IV D 2) Zda bei IV D Baur („1“), „IV A“ und ab „IV D“ einschl. U alles Ti; „A.D.Aachen... g.Rs.“ ms unterstrichen | unter 2) „D“ in „C“ (Blau) verändert | r n „IV A“: P unl, 6/3 (Ti) | r n und unterhalb „2. Ausfertigung“: P unl, 7/3 (Blau), IV D Kenntnis genommen: Roscher 19/6 (Kop), darunter: Nachtigal 19/6. (Kop)

Geheime Staatspolizei - Staatspolizeileitstelle Köln
Außendienststelle Aachen

Aufgenommen:				Raum für Eingangsstempel	Befördert:			
Tag	Monat	Jahr	Zeit		Tag	Monat	Jahr	Zeit
4.	MRZ.	1944	15 ⁵⁵					
	von		durch				an	durch
			1/VI.					
					Verzögerungsvermerk:			
					Nr. 26/44 g Rs.			
					::: GEHEIM DURCHGEBEN, ALS GEHEIME REICHSSACHE ZU BEHANDELN = :::			
Eingangs-Nr. 1167					- Fernschreiben			

DOCUMENT PS-1650.

SECRET D'ETAT: TÉLÉTYPE DU CHEF DE LA POLICE DE SÛRETÉ ET DU SD (MÜLLER), EN DATE DU 4 MARS 1944, AU SERVICE DE DIRECTION DE LA POLICE D'ÉTAT ET AUX INSPECTEURS DE LA POLICE DE SÛRETÉ ET DU SD: LES PRISONNIERS DE GUERRE ÉVADES, OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS NE TRAVAILLANT PAS, SERONT (À L'EXCEPTION DES ANGLAIS ET AMÉRICAINS) REMIS S'ILS SONT REPRIS AU CHEF DE LA POLICE DE SÛRETÉ ET DU SD, EN VUE D'UN TRANSFERT DANS LE CAMP DE CONCENTRATION DE MAUTHAUSEN (ACTION « BALLE »); DANS LES CAS CORRESPONDANT LES ANGLAIS ET LES AMÉRICAINS SERONT CONFIES À L'ARMÉE OU À LA POLICE À L'EXTÉRIEUR DES CAMPS DE PRISONNIERS DE GUERRE: CES MESURES DOIVENT ÊTRE CAMOUFLÉES ET GARDEES STRICTEMENT SÉCRÈTES. (COTE D'AUDIENCE USA-246.)

BESCHREIBUNG:

zwei Fernschreibformulare mit dr Kopf; ebenso vor T-Beginn das Wort „Fernschreiben“ dr | T auf Klebestreifen | im Feld „Aufgenommen“: Datum-Stp rot, Eingangs-Nr.-Stp schwarz; hs-Eintragungen Ti | im Feld „Eingangsstempel“ Aktenzeichen Ti, Rot unterstrichen; dahinter Name unl (Ti); darüber: IV D Auszug an IV A (Braun, schräg durchstrichen) | „GEHEIM“-Anordnung Rot unterstrichen | im T Schräganstreichungen der Ziffern „1“, „2“, „3“ und alle Unterstreichungen nach Adr Braun, Unterstreichung des Adr Blau, Unterstreichung des Satzes von * bis „KUGEL“ (Seite 2 u) auch Rot, Ecken-Kl'n jeweils von *1 bis *2 Blei | r am Rand bei ** : an Köln (Braun) | | am Rand bei *** : Köln (Braun) | Blatt 2 Rückseite: ms Vm untereinanderstehend: „A.D.Aachen“

Hefttrand

+ DOR. BERLIN NUE 19 507 4.3.44 1430 =WF=
::: AN ALLE STAATSPOLIZEI-LEIT-STELLEN - :::
MIT AUSNAHME VON PRAG UND BRUENN, -
INSPEKTEURE DER SIPO U. D. SD., =
BETRIFFT: ::: MASSNAHMEN GEGEN WIEDERERGRIF-
FENE FLUECHTIGE KRIEGSGEFANGENE OFFIZIERE UND
NIGHTARBEITENDE UNTEROFFIZIERE ::: MIT AUS-
NAHME BRITISCHER UND AMERIKANISCHER KRIEGS-
GEFANGENER. -
- - DAS OKW. HAT FOLGENDES ANGEORDNET:
::: 1. JEDER WIEDERERGRIFFENE FLUECHTIGE KRIEGS-
GEFANGENE OFFIZIER UND NIGHTARBEITENDE UNTER-
OFFIZIER ::: MIT AUSNAHME BRITISCHER UND
AMERIKANISCHER KRIEGSGEFANGENER, GLEICHGUEL-
TIG OB ES SICH UM EINE FLUCHT BEIM TRANSPORT,
UM EINE MASSENFLUCHT ODER EINZELFLUCHT HAN-
DELT, IST NACH SEINER WIEDERERGREIFUNG DEM
CHEF DER SIPO U. D. SD. MIT DEM KENNWORT
::: „STUFE ROEM. 3“ ::: ZU UEBERGEHEN. -
- 2. DA DIE UEBERSTELLUNG DER KRIEGSGEFANGENEN
AN DIE SICHERHEITSPOLIZEI UND DES SD. NACH

AUSSEN UNTER KEINEN UMSTAENDEN OFFIZIELL BEKANNT WERDEN DARF, DUERFEN ANDERE KRIEGSGEFANGENE VON DER WIEDERERGREIFUNG KEINESFALLS KENNTNIS ERHALTEN. DIE WIEDERERGRIFFENEN SIND DER WEHRMACHTAUSKUNFTSTELLE ALS „GEFLOHEN UND NICHT WIEDERERGRIFFEN“ ZU MELDEN. IHRE POST IST ENTSPRECHEND ZU BEHANDELN. AUFANFRAGEN VON VERTRETERN DER SCHUTZMACHT, DES INTERNATIONALEN ROTEN KREUZES UND ANDEREN HILFGESELLSCHAFTEN WIRD DIE GLEICHE AUSKUNFT GEGEBEN WERDEN.*2

. - - 3. FALLS FLUECHTIGE BRITISCHE UND AMERIKANISCHE

- Seite 2 -

OFFIZIERE BZW. NICHTARBEITENDE UNTEROFFIZIERE WIEDERERGRIFFEN WERDEN, SIND DIESE ZUNAECHST GESICHERT AUSSERHALB DER KRIEGSGEFANGENENLAGER UND AUSSER SICHT VON KRIEGSGEFANGENEN, FALLS WEHRMACHTEIGENE GEBAEUDE NICHT ZUR VERFUEGUNG STEHEN, IN POLIZEIGEWAHRSAM UNTERZUBRINGEN. DIE ENTSCHEIDUNG UEBER IHRE ETWAIGE UEBERGABE AN DEN CHEF DER SUCHHEITSPOLIZEI UND DES SD. IST VON FALL ZU FALL VON DEN W.KDOS UMGEHEND BEI OKW/CHEF KRIEGSGEF. ZU ERFRAGEN. - - -

- :-: HIERZU BEFEHLE ICH FOLGENDES: :-:

*1. DIE :-: STAATSPOLIZEI-LEIT-STELLEN UEBERNEHMEN :-: VON DEN STALAGKOMMANDANTUREN :-: DIE WIEDERERGRIFFENEN FLUECHTIGEN KRIEGSGEFANGENEN OFFIZIERE UND UEBERFUEHREN SIE IM BISHER UEBLICHEN VERFAHREN, :-: FALLS DEN UMSTAENDEN NACH NICHT EIN BESONDERER TRANSPORT ERFORDERLICH ERSCHEINT, :-: IN DAS KL. MAUTHAUSEN. AUF DEM TRANSPORT :-: - NICHT AUF DEM WEGE ZUM BAHNHOF, SOWEIT DIESER VOM PUBLIKUM EINGEGEHEN WERDEN KANN, -

:-: SIND DIE KRIEGSGEFANGENEN ZU FESSELN. :-: DER LAGERKOMMANDANTUR MAUTHAUSEN IST MITZUTEILEN, DASS DIE UEBERSTELLUNG IM RAHMEN DER AKTION „KUGEL“ ERFOLGT. UEBER :-: DIE UEBERSTELLUNGEN :-: IST VON DEN STAATSPOLIZEILEIT-STELLEN :-: HALBJAEHRLICH :-: REIN :-: ZAHLENMAESSIG :-: ERSTMALIG ZUM :-: 5.7.44 20

(GENAU) :-: BERICHT ZU ERSTATTEN.*2 :-: DIE :-: BERICHTERSTATTUNG HAT UNTER DEM :-: BEZUG: BEHANDLUNG WIEDERERGRIFFENER FLUECHTIGER KRIEGSGEFANGENER OFFIZIERE IM RAHMEN DER AKTION „KUGEL“ :-: - ZU ERFOLGEN. BEI BESONDEREN VORKOMMNISSEN IST SOFORT BERICHT VORZULEGEN. :-: BEI DEN STAATSPOLIZEI-LEIT-STELLEN SIND GENAUE LISTEN ZU FUEHREN. :-: -

*2. DAS OKW. IST GEBETEN WORDEN, DIE KRIEGSGEFANGENENLAGER ANZUWEISEN, IM INTERESSE DER TARNUNG DIE WIEDERERGRIFFENEN NICHT UNMITTELBAR NACH MAUTHAUSEN, SONDERN DER OERTLICH ZUSTAENDIGEN STAATSPOLIZEISTELLE ZU UEBERGEBEN. -*2

3. WIEDERERGRIFFENE FLUECHTIGE BRITISCHE UND AMERIKANISCHE OFFIZIERE UND NICHTARBEITENDE UNTEROFFIZIERE SIND, FALLS ENTSPRECHENDE UNTERBRINGUNGSRAEUME BEI DER WEHRMACHT NICHT ZUR

- Seite 3 -

Geheime Staatspolizei - Staatspolizeistelle Köln

Außendienststelle Aachen

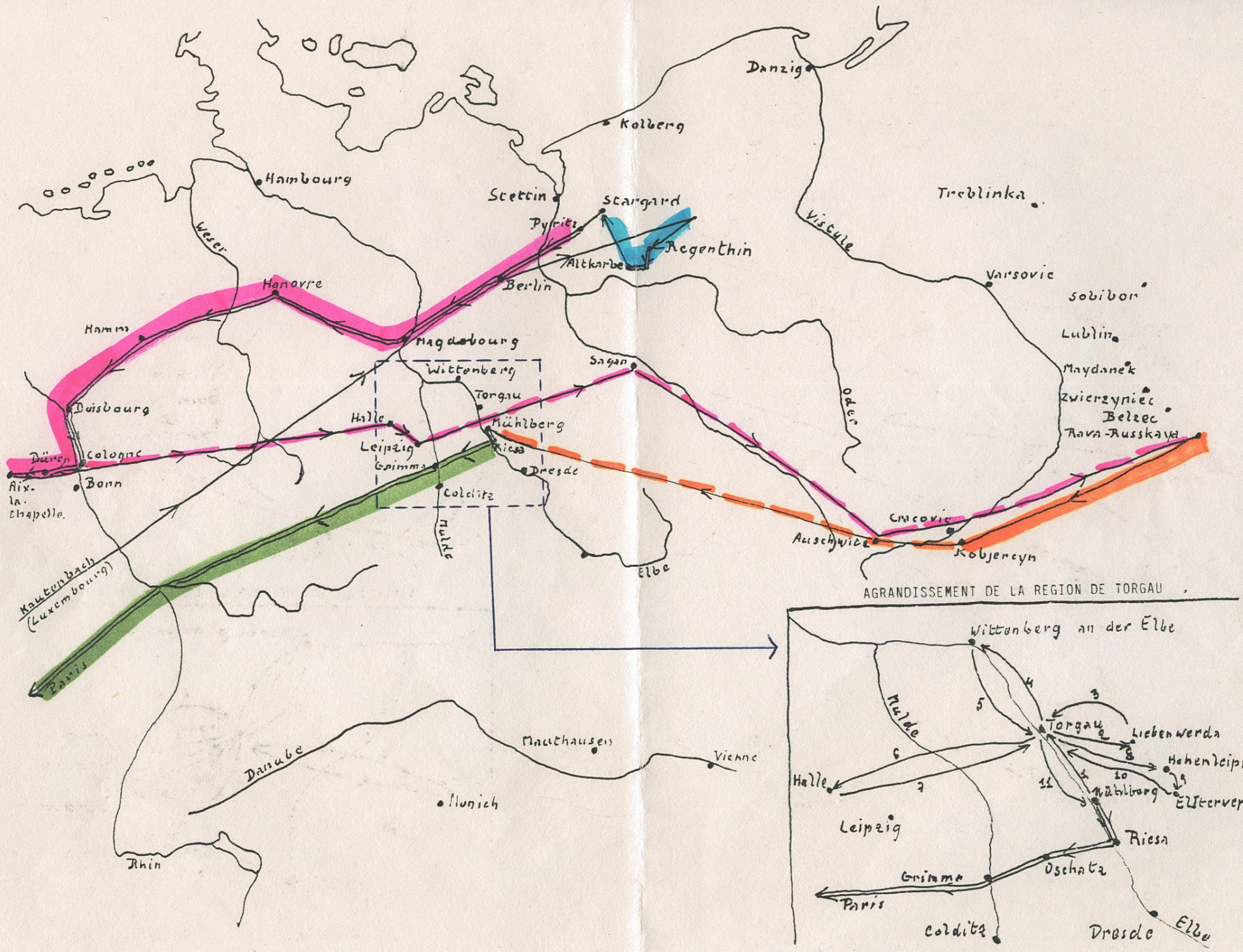
VERFUEGUNG STEHEN, IM POLIZEIGEWAHRSAM AM ORT EINER STAATSPOLIZEIDIENSTSTELLE UNTERZUBRINGEN. DIE UEBERNAHME DIESER WIEDERERGRIFFENEN KANN IM HINBLICK AUF DIE OHNEHIN SCHON VORHANDENE STARKE BELEGUNG VON POLIZEIGEFAENGNISSEN DURCH DIE STAATSPOLIZEISTELLEN NUR DANN ERFOLGEN, WENN BEI DER WEHRMACHT TATSAECHLICH KEINE GEEIGNETEN RAEUME ZUR VERFUEGUNG STEHEN. :-: MIT DEN STALAGKOMMANDANTUREN IST BEZUEGLICH UNTERBRINGUNG SOFORT FUEHLUNG NACH EINGANG DIESER ERLASSES AUFZUNEHMEN. :-: IM INTERESSE DER GEHEIMHALTUNG DESES BEFEHLES KANN :-: NICHT :-: GEDULDET WERDEN, DASS DIE :-: UNTERBRINGUNG :-: AUSSERHALB DER POLIZEIGEFAENGNISSE Z. B. :-: IN ARBEITSERZIEHUNGSLAGERN :-: ERFOLGT.

4. WERDEN FLUECHTIGE KRIEGSGEFANGENE OFFIZIERE UND NICHTARBEITENDE UNTEROFFIZIERE MIT AUSNAHME BRITISCHER UND AMERIKANISCHER KRIEGSGEFANGENER VON POLIZEIDIENSTSTELLEN

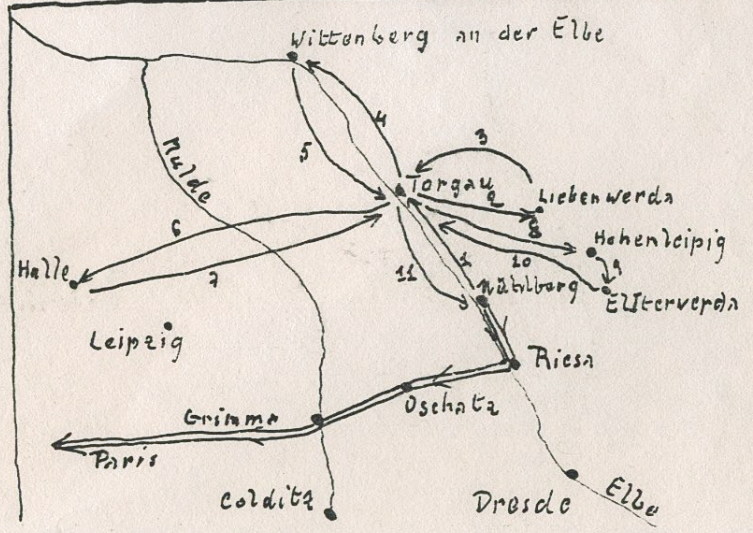
ERGRIFFEN, SO BRAUCHT NACH EINWANDREIER
 KLÄRUNG DES SACHVERHALTES DIE UEBERSTEL-
 LUNG AN DIE STALAGKOMMANDANTUR AUS ZWECK-
 MAESSIGKEITSGRÜNDEN NICHT ERFOLGEN. DAS
 STALAG IST VON DER WIEDERERGREIFUNG ZU UNTER-
 RICHTEN UND UM UEBERSTELLUNG MIT DEM
 KENNWORT "STUFE ROEM 3" ZU BITTEN. :-: WIEDER-
 ERGRIFFENE FLUECHTIGE BRITISCHE UND AMERIKA-
 NISCHE OFFIZIERE UND NICHTARBEITENDE UNTER-
 OFFIZIERE SIND IMMER DER WEHRMACHT :-: ZU
 UEBERSTELLEN. -
 - 5. DIE ORTS- UND KREISPOLIZEIBEHÖRDE SIND
 VON DIESEM ERLASS :-: NICHT :-: ZU UNTERRICHT-
 TEN.

= DER CHEF DER SIPO U. D. SD. - ROEM 4 D 3
 KLEIN D - B. NR. 61/44 GRS. - I. V. GZ.:
 MUELLER - SS-GRUP.

Extrait du Bulletin Officiel
 Ministère des Anciens Combattants



AGRANDISSEMENT DE LA REGION DE TORGAU



Ils (PG évadés repris) sont morts, dans l'anonymat,
à Mauthausen, assassinés sur ordre de la Wehrmacht

LE C.L.D.P. DE BREST

CENTRE LOCAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE
16 avenue Clemenceau 29283 BREST Cedex
TEL. (98) 80.42.11

VOUS PROPOSE

LES HOMMES DU REFUS : témoignage.

(Camps de Rava-Ruskaïa - Kobjercyn)

par **André PIRIOU**
(CVR - IR.)

1 CASSETTE
DUREE DE L'ENREGISTREMENT : 86 mn
+ 4 documents d'accompagnement
60 F

- LES SOLDATS DE L'AN III (ANNÉE 1942)
ou les mémoires d'un prisonnier évadé et
réfractaire

- LA GRANDE ÉVASION DE ZWIERZYNIEC - Galicie
(autre récit)

Un de ces récits qui rendent à l'Histoire
sa véritable couleur. (Pierre Miquel)

BON DE COMMANDE

LES HOMMES DU REFUS

NOMBRE DE CASSETTES
avec documents d'accompagnement

x 60F = F

Nom : _____ Qualité : _____

Adresse de l'établissement : _____

Code postal : _____ Ville : _____

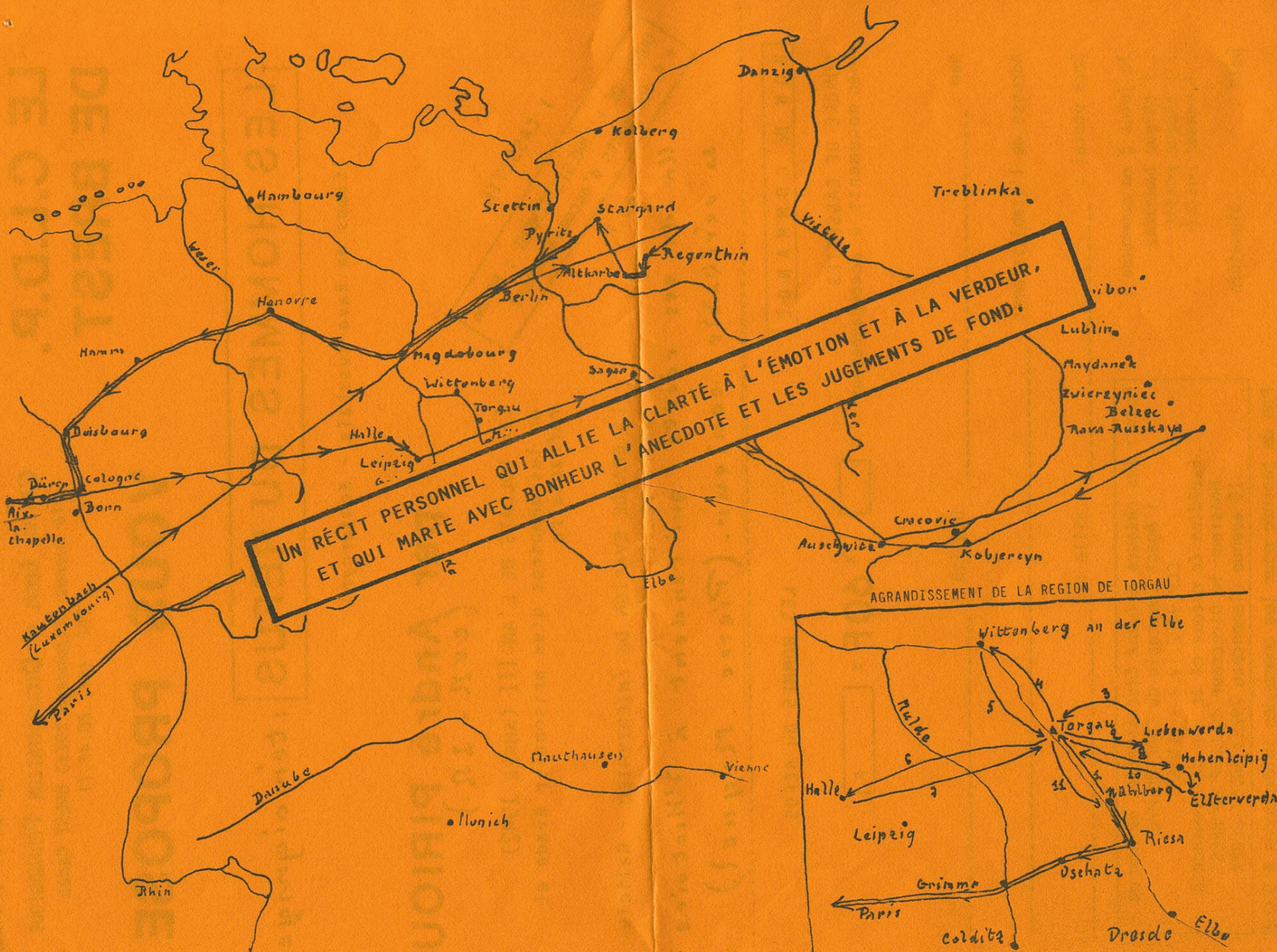
Je joins à ma commande :

- . 1 chèque bancaire
- . 1 chèque postal
- . 1 mandat postal

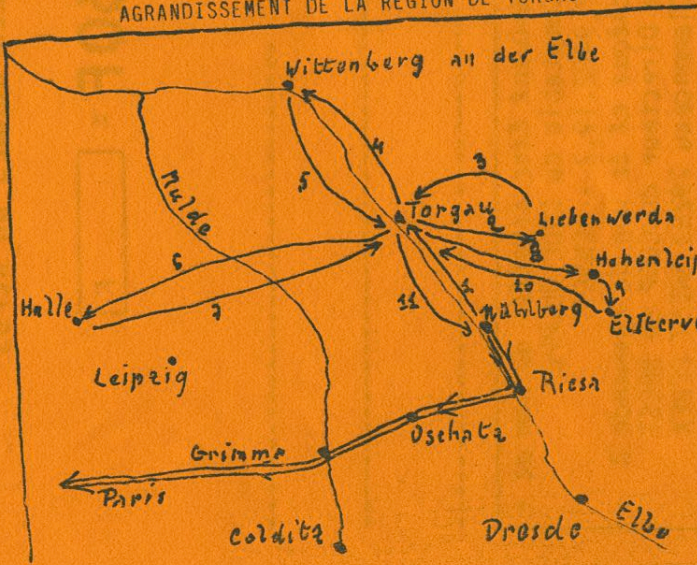
Date : _____ Signature : _____

Nota : Les chèques doivent être libellés au nom de :
l'Agent Comptable du CDDP QUIMPER
CCP 9402.19.Z - RENNES
Expédier le chèque et le bon de commande à :
Monsieur le Directeur du CLDP de BREST
16 avenue Clemenceau 29283 BREST CEDEX

Pas de facture pour les commandes inférieures à 500 F



UN RÉCIT PERSONNEL QUI ALLIE LA CLARTÉ À L'ÉMOTION ET À LA VERDEUR,
 ET QUI MARIE AVEC BONHEUR L'ANECDOTE ET LES JUGEMENTS DE FOND.





IMP. LE BRETON - CARHAIX - T. 98.93.06.63

*Le Comité Départemental
du Prix de la Résistance et de la Déportation
(C.V.R. - U.N.A.D.I.F. - F.N.D.I.R.P. - A.N.A.C.R.*

A.F.L. - Médailleurs de la Résistance)

*vous invite à assister à la remise des prix aux lauréats
du Concours de la Résistance et de la Déportation.*

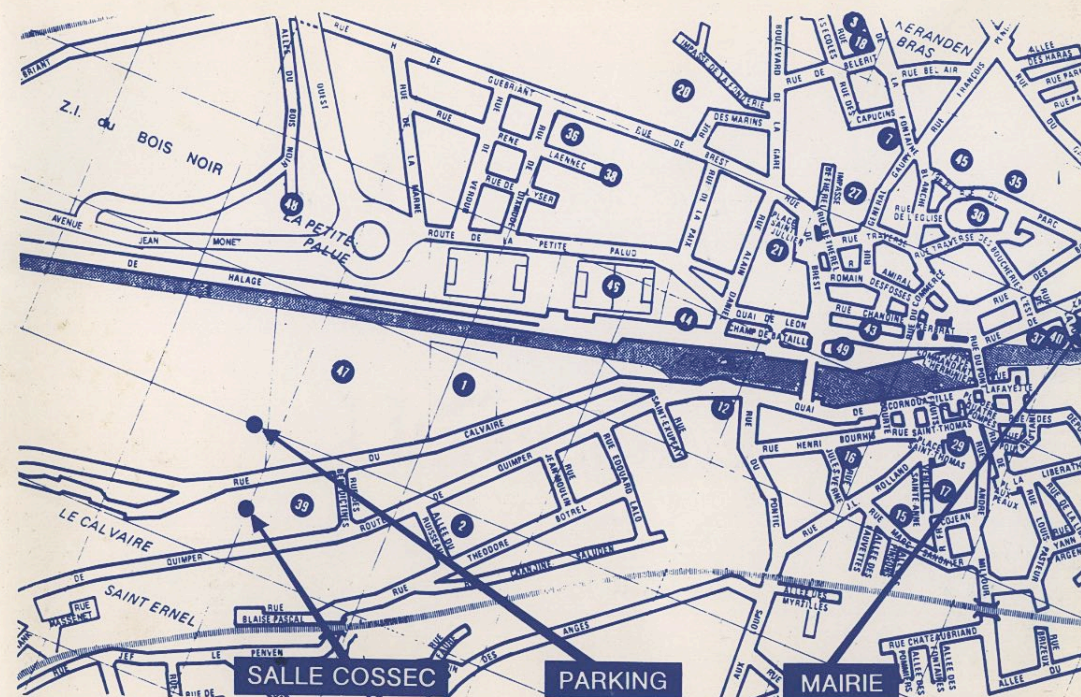
*Placée sous le haut patronage
de Monsieur Louis LE PENSEC, Ministre des DOM-TOM,
cette cérémonie aura lieu à LANDERNEAU,
le samedi 23 Mai 1992, à 14 heures 30 à la Salle COSSEC.*

INVITATION

à la remise des Prix du Concours National
de la Résistance et de la Déportation

1992

à LANDERNEAU



POUR ARRIVER A LA SALLE - PRENDRE LA ROUTE DE QUIMPER

LE LIQUIDATEUR OFFICIEL DES RESEAUX DE LA FRANCE LIBRE, M. GUY LENFANT, PRECISE : **J'ai eu connaissance du message envoyé de Londres ordonnant l'exécution de l'abbé Perrot**

Notre ami Corentin André, ancien chef de maquis breton, nous adresse, de Cast, dans le Finistère, où il réside, ses réflexions sur l'affaire de l'abbé Perrot, relancée périodiquement et qui connaît une nouvelle publicité ces dernières semaines. Voici le texte qu'il nous a fait parvenir.

Les quarantièmes anniversaires de la Libération en 1984 et de la victoire sur le nazisme en 1985, ont donné lieu à des cérémonies et des manifestations de grande ampleur, partout à travers le pays. En Bretagne en particulier, les anciens résistants, leurs familles, le monde ancien combattant, les autorités, la population ont marqué en grand nombre que le souvenir et la fidélité demeurent.

Nous avons constaté qu'en même temps, néo-nazis de tout poil, nostalgiques amnésiés honteux, puis ragaillardis et revanchards, racistes et xénophobes, remettent en cause la résistance et la déportation et tentent de réhabiliter Vichy et la collaboration.

C'est, à mon avis, dans cette campagne qu'on doit placer la relance en Bretagne, de l'affaire Jean-Marie Perrot, recteur de Scrignac. (29) déclaré traître à son pays et abattu par la résistance le 12 décembre 1943.

La relance actuelle fait suite à un long « travail » d'hagiographes, dont les noms des auteurs nous dispensent de rappeler ce qu'ils furent pendant l'occupation... : Henri Poisson, Mordrel, Couissin, Caerléon, Fouéré, Le Boterf, etc...

La déformation de L'Histoire...

Dans la monographie de l'abbé Didailler sur Locronan, on relève une définition de l'hagiographe : « ... L'histoire est bien la moindre des préoccupations de l'hagiographe, qui se propose avant tout l'édification d'un public... L'hagiographie a pour fonction de diffuser des modèles de pensée, aisément assimilables par un grand nombre et qui s'imposent, non par la démonstration mais par la répétition ».

D'autre part, les sociétés savantes de Bretagne, réunies en congrès à Carnac en 1984 et comprenant d'éminents universitaires dont des professeurs d'histoire correspondants du C.N.R.S., déclaraient : « Nous sommes attentifs à la déformation de l'histoire par certains vulgarisateurs ou par certains a priori... Lutter contre l'intolérance de ce qu'on ne connaît pas... ».

On a vu, ces dernières années, prenant la relève des hagiographes, anciens du P.N.B. et de la collaboration, apparaître des auteurs d'ouvrages de la nouvelle génération, universitaires pour certains, ou journalistes, très souvent d'ailleurs d'une filiation familiale directe avec les premiers, issus des milieux de la collaboration, ou au service de médias puissants « travaillant » sur des thèses bien précises.

Malgré la « mise à l'abri », comme nous l'apprennent dans un récent ouvrage, Christine Okrent et M. de Maranches, ancien directeur de la D.S.T., plusieurs tonnes d'archives de la Gestapo, des historiens de for-

mation universitaire, travaillant scientifiquement, progressent dans l'histoire objective, de la période de montée du fascisme et de l'occupation.

Ces archives de la Gestapo ont certainement été utilisées comme un moyen énorme d'intimidation ou de chantage, comme un argument déterminant de conviction, ou d'utilisation, auprès d'individus, de sphères, de hiérarchies, gravement compromises avec les nazis et leurs complices de Vichy...

Insulter et menacer les résistants de l'Intérieur

De là découle, à mon avis, le changement radical d'attitude des hagiographes du P.N.B. et de leurs relayeurs actuels, en contradiction absolue avec les dénonciations, tortures, massacres de résistants : Français libres (paras en uniforme...), réseaux, maquisards de l'Intérieur civils sans distinction aucune, de 1940 à 1944 ; et la position adoptée après la libération consistant à encenser la résistance extérieure et à calomnier, insulter et menacer les résistants de l'Intérieur.

Un hagiographe vous établirait qu'il s'agit certainement d'un coup de... gaule magique.

Devant ces manœuvres et cette mauvaise foi, les anciens résistants, qui considèrent avoir agi en conscience pour la défaite du nazisme et de ses complices, fussent-ils français, qui apportent aux historiens leurs témoignages pour contribuer à la vérité historique, continuent leurs recherches.

Des éléments nouveaux

C'est ainsi que Guy Lenfant, ancien membre des réseaux de la France libre, et liquidateur officiel de ces réseaux, dont le rôle au BCRA et les missions en France occupée ne sont pas contestés, a spontanément apporté des éléments nouveaux exceptionnellement importants qui détruisent l'échafaudage laborieux mis en place.

Il précise avoir eu connaissance du message envoyé de Londres en direction des réseaux et ordonnant l'exécution de Perrot et de Guébriand, avoir fait exécuter par son réseau de la France libre Yann Brikler et quelques autres, dont « l'assassinat » a, pendant 40 années, été attribué à un « kommando de terroristes » par les hagiographes considérant que la transmission à Mordrel pour la Gestapo des noms et adresses de résistants (une centaine) était un fait mineur...

Guy Lenfant n'est pas homme à se laisser intimider, on met en doute ses déclarations, on évoque le colonel Rémy, qui s'associa à Mordrel pour attribuer à un milicien un prix littéraire, qui fit l'apologie de Borcher et préfaça le livre de celui qui massacra son réseau, qui prit le parti de Touvier chef de la milice à Lyon et complice de Barbie, etc... qui est le seul exemple d'un chef de réseau exclu de l'Amicale à l'unanimité...

Il est évident que l'intervention de Guy Lenfant met en porte-à-faux tout l'échafaudage...

La Résistance est fière du peuple de Bretagne

La Résistance est consciente d'avoir participé, au prix de lourds sacrifices, à la libération de la France et tout particulièrement de la Bretagne, d'y avoir rétabli la République garante des libertés, d'avoir permis que s'y expriment toutes les opinions, y compris celle des autonomistes, dans l'échange démocratique des idées, elle est consciente et fière de l'attitude et du comportement du peuple de Bretagne dans la lutte contre le nazisme, elle est reconnaissante à sa population d'avoir soutenu et « porté » la Résistance, tout particulièrement à ces chrétiens de base, à ces curés nombreux morts dans ses rangs, refusant la servitude, rejetant l'obscurantisme dominateur, pour l'épanouissement dans la liberté et la démocratie.

Cette Bretagne qui construisit sa résistance, qui l'amena à déferler sur l'ennemi et à le battre dans l'éclatement de l'insurrection de 1944, cette Bretagne où de ma « montagne » à l'âge de 6 ans, j'ai appris mes premiers mots de français, en gagnant chaque jour en sabots garnis de paille, l'école publique, dont d'admirables instituteurs assuraient notre éveil à l'instruction et au savoir.

Cette Bretagne, j'en suis fier et heureux, elle a été formidable dans la lutte pour un avenir radieux, où l'homme ne sera ni asservi, ni brimé, mais un homme libre qu'aucune minorité ne plie à ses phantasmes rétrogrades.

Corentin ANDRE.

11
Kendrey le 18 juillet 1986

Guy Leclercq ancien chef du Réseau "Cockle"
et du Réseau "Jambo" à Monsieur Le Conservateur
du Musée de Saint Marcel

Monsieur

J'ai visité le 14 juillet dernier, et pour la première
fois votre oeuvre le musée de la Résistance Bretonne.
Quelle déception et quel écoeurement, ce n'est même
pas le musée de la Résistance du Morbihan.

C'est tout juste et avec de grosses erreurs le regrou-
pement des FFI à Saint Marcel.

Respectant les morts de ce regroupement de civils,
qui dans l'ensemble étaient peu militaires et peu
armés je m'abstiendrai de tout commentaire sur
ce rassemblement peu valable à mon sens et qui
aurait pu devenir un énorme charnier.

Le plus grave c'est que vous faussez toute l'histoire
de la Résistance, car nous les anciens en dispa-
raitra, mais votre musée et ses mensonges res-
teront. Vous montrez le Général Guillaudo et
vous diffusez le livre de son fils "Soldats bleus dans
l'Ombrage" dans l'ensemble Faut est faux, le réseau
"Action" n'a jamais existé et le livre est un tissu

de mensonges. Voici la vérité: Après mon parachutage
en Décembre 1942 sur l'étang de Ploemel et ce
sans que personne ne connaisse mon arrivée, donc
sans comité de réception j'ai contacté le chef de
la gendarmerie le lieutenant Guillo et lui ai deman-
de d'entrer dans mon Réseau, après une phrase
choisie par lui que je fis passer à la BBC

2/ il me signa un engagement sous le pseudo de "Chucis" à la date du 1.^{er} janvier 1943.

Courant février, il me signala que son chef le Commandant Guillaudo de Vannes serait heureux de travailler aussi pour les Alliés. Je lui rendis visite et le 1.^{er} Avril 1943, il me signa un engagement au réseau sous le pseudo de Yodi avec le matricule attribué par Londres 3862 comme chef du service de renseignements pour le réseau dans le Morbihan. Je vous signa que je dirigerais toute la Bretagne - BOA.

Guillaudo fut nommé sur ma proposition par le DMR "Tantassin" chef de l'Armée Secrète le 1-10-43. Il fut arrêté le 9/12/43. Ses responsabilités furent très courtes - quant aux parachutages d'armes et choix des terrains dont "Baleine" à Saint Marcel, aucun gendarme n'y a participé, leur mission étant uniquement le renseignement.

Quant au "panier de cerise" son histoire réelle est loin de ce que vous dites. Londres après félicitations me demanda de faire établir un dossier par la gendarmerie sur les effectifs et défenses des troupes d'occupations, j'en confiai la mission à Guillaudo et j'en transmis ce dossier à Londres en 1943 -

- Il y eu monsieur, une tres belle Resistance Bretonne
- 1° Par les réseaux de renseignements entre autres ceux de René, Alliance, etc... qui perdirent fusilles ou déportés des centaines de Résistants
 - 2° Par les réseaux d'évacuations d'aviateurs et de personnalités; dont Tanguy dit "Alex pour le Finistère et Lebeun" pour les Côtes du Nord ainsi que le réseau Coable pour le Morbihan.
 - 3° Une résistance armée tres forte pour les maquis FTPF des Départements Bretons - aucun de ses maquis n'a été à St. Marcel ils se sont couverts de gloire et ont payés un lourd tribut en fusilles et déportés.

Voilà vous avez construit une superbe affaire commerciale pour la commune et surtout pour vous, ce fromage est une insulte et une escroquerie envers les actions héroïques et les souffrances de la Résistance Bretonne, il est vrai que l'argent n'a pas d'odeur - Pour moi j'ai quitté le bureau provisoire pour la création d'un musée à l'initiative de main de Saint Marcel, car je me suis vite aperçue que nous n'étions que des membres "prête nom" et que la maquette était dirigée par vous et votre ami Guillaudo fils, pour moi vous êtes des requins et je tenais à vous exprimer tout mon mépris.

Jacques

PS - je tiens toutes preuves à votre disposition -

4 ne croyez pas que je sois espié en faubourg, ni la
gloire ni l'argent ne m'ont jamais intéressés, je peux
croquer la me regarder dans une glace sans rougir.
Ma révolte pour votre faux musée vient que je ne peux
oublier mes camarades de combat, les Cheval père et fils,
Calindres, tous les cultivateurs dépossédés d'armes en 1943
Déportés ou fusillés après tortures, tous les civils qui
m'ont secourus pour la réception des armes en 1943 -
au sein de la mission "Cooke", dans cette mission, la
Résistance Morbihannaise aurait existé certainement, mais
pas de la même façon. Saint Marcel dans mon terrain
"Boalini" et le fermier Tondou de la mission "Cooke"
n'aurait jamais sans doute écrit son nom dans l'histoire
et ne vous aurait pas permis de vous créer une situation lucrative
certe, mais peu reluisante.
Je vous signale également que Tanguy alias "Alex" a été recruté
par moi, confié à Ferry et nommé chef de réseau par Londres.
il était responsable de la brigade "Les deux anges" et de son
équipage dont le patron est mort dans la misère et la
souffrance, la femme attend toujours une retraite de veuve
de guerre, vous n'êtes certainement pas responsable de l'indifférence
d'un Etat ou la politique fait la loi oubliant ses devoirs envers
les tués.
Si je connais à fond la Résistance Bretonne c'est que
j'en ai appartenu à l'Etat Major du Général de Gaulle depuis
le 1^{er} septembre 1940 sous le matricule 108 et l'identité
de Guy Chartier, j'ai connu toute l'occupation en France
jusqu'à la Libération,

Ferry

RAWA-RUSKA • XX^e anniversaire • RAWA-RUSKA

PRISON DE NUREMBERG

Détenu H. BORCK
Cellule 325

Prison de Nuremberg

A Monsieur le Procureur-Général
Nuremberg

Le 25 septembre 1946

Monsieur le Procureur Général,
Je me permets de vous adresser
les quelques précisions complémentaires
que vous sollicitiez lors de mon
jugement, le 20 septembre dernier
à Nuremberg.

On m'appelait dans la vie civile
Herr Borck, je suis devenu Lieutenant-Colonel
dans l'Armée allemande, ou plutôt je l'étais — car je
vais être pendu dans quelques jours.
J'étais né pourtant pour élever les
abeilles. Même que j'exerçais ce
métier depuis la fin de la première
guerre mondiale, dans la province de
Wurtemberg. L'Allemagne d'alors
était dans le chaos. Le miel se vendait
mal. Hitler est venu et j'ai vendu
mon miel à l'Armée nouvelle.
Hitler fut mon sauveur, et pour des
millions d'Allemands il redonna confiance
aux destinées du Vaterland.

Comme beaucoup d'autres, en guise
de reconnaissance, j'appartins aux
Sections d'Assauts du Troisième
Reich. Et quand la deuxième guerre
mondiale éclatât, je fus mobilisé avec
le grade de Lieutenant-Colonel. Mes
ruches étaient loin. Celles dont j'ai
l'habitude se trouvaient en Pologne
annexée : en Galicie. J'étais chargé
par l'Armée de créer des camps
spéciaux pour les « terroristes »
français, évadés de guerre repris.
Il fallait vite car la fièvre de l'évasion
contaminait les stalags. Le temps
pressait. Je devais donc déporter le
plus loin possible à l'Est, tous ceux
qui pratiquaient cette forme de
rébellion contre mon pays. J'ai dû
improviser à la hâte, car les ordres
de l'O.K.W. de Berlin étaient formels
et ne me laissaient aucun répit.
Mais j'aimais mon nouveau métier.
J'étais né organisateur. J'ai donc
commencé par faire apposer dans
chaque baraque disciplinaire

de stalag une petite affiche, afin
de prévenir correctement tous ceux
qui pensaient troubler la quiétude
des stalags. Ne voulant pas de
momentendus avec l'histoire, voici le
texte intégral de cette petite affiche :

ORDRE DE CAMP

Suivant un ordre de l'O.K.W. de
Berlin en date du 21-3-1942, les
mesures suivantes seront prises
contre les P.G. évadés et repris à
nouveau. Ils seront transférés dans
un M - Stammlager du gouvernement
général, à savoir Rawa-Ruska, au
Nord-Ouest de Lemberg.

1^o) Tous les P.G. repris depuis
le 1^{er} avril 1942.

2^o) Les P.G. français, particulièrement
suspçonnés de préparer une
évasion, seront également dirigés
vers Rawa-Ruska.

3^o) Aucun égard quant à la profession
ne sera pris pour le travail effectué
à l'Est.

Toute tâche devra être exécutée.

Signé : BORCK,

Lieutenant-Colonel.

Je fus donc félicité pour cette
petite affiche par mon ami et supérieur
Fritz Saukel, Ministre du Travail.
Mais ce dernier, comme vous le savez,
M. le Procureur, était un négrier
de la pure espèce...

Il me dit qu'il fallait étendre cette
mesure de déportation aux P.G. refusant
le travail. L'Allemagne combattant
pour l'existence de l'Europe, celui
qui ne travaillait pas, devait subir
le traitement mérité. On ne discutait
pas un ordre dans le III^e Reich.
Je fis donc apposer une seconde
petite affiche, dont je vous transmets
intégralement le texte (toujours pour
la postérité) :

APPEL AUX P.G. FRANÇAIS

Le sort de la guerre, la faute des
déclarants de la guerre et la puissance
du Reich vous ont amenés en
captivité. Chacun de vous autres,
en ce temps où le Reich se bat pour
la conservation de l'Europe et pour
sa civilisation, doit savoir ce qui
suit :

Les prisonniers de guerre refusant
le travail seront punis pour
indiscipline suivant les termes du
règlement en vigueur pour l'Armée
allemande, et déplacés dans un camp
se trouvant dans le territoire occupé
de l'Est.

Le Reich ne combat pas contre
vous autres, mais pour l'Europe.

Songez-y dans votre conduite et
dans vos actions !

C'est de la victoire allemande que
dépend votre sort !

Signé : BORCK,
Lieutenant-Colonel.

examen de conscience

J'avais donc du pain sur la
planche, et ne pouvais prétendre à
figoler mon travail. Je mobilisais
les wagons à bestiaux, nécessaires et
tous les bâtiments désaffectés, pour
regrouper tout le monde en Galicie,
et je choisis Rawa-Ruska comme lieu
de rencontre. Je sais bien, M. le
Procureur, qu'aux Assises de Nuremberg
l'on m'a reproché l'état d'insalubrité
de ces bâtiments, le manque d'eau,
les brutalités excessives, etc...
Mais vous avez lu probablement
Clausewitz... : en temps de guerre,
seule l'efficacité compte. Je n'ai donc
rien à me reprocher. J'ai fait de
mon mieux pour obéir aux ordres
reçus de l'O.K.W. La preuve c'est
que je fus une nouvelle fois félicité
pour ma rapidité d'exécution d'avoir
transféré tous les P.G. évadés et
réfractaires dans le territoire de
Galicie. Je pensais même qu'on
allait m'attribuer un gain supplémentaire.
Hélas ! Il n'en fut rien. Et je n'étais
pas au bout de mes peines. Désormais
ce fut Himmler en personne
qui me dicta ses ordres.

A partir de ce moment, commença
mon chemin de croix.

Le camp de Rawa-Ruska s'avéra
bientôt trop petit pour contenir tous

les récidivistes de l'évasion. Je fus
obligé de créer d'autres camps et
des commandos satellites de Rawa-Ruska.
Je commençais à m'y perdre un
peu. Puis les civils juifs qu'on
massacrait un peu partout en Galicie,
compliquaient ma tâche d'organisateur.
Je dus prêter mon matériel roulant,
mes officiers, mes sentinelles.
Aussi quand la première offensive
russe de l'été 1942 fut lancée sur
l'Ukraine, je fus obligé d'établir
de nouveaux plans. Néanmoins, après
dix mois d'existence, je dus dissoudre
le camp de Rawa-Ruska. C'était en

l'été 1942. Ses derniers pensionnaires
regagnèrent l'Allemagne, sauf
près de trois mille que je transférais
à Lemberg, et quelques centaines
à Kobjercyn.
Je recevais sans arrêt des notes
comminatoires de l'O.K.W., notes que
je faisais toujours afficher aussi
correctement dans tous les camps
et commandos de Pologne. Mais j'étais
très mal secondé. Les commandants
de camp ne faisaient rien d'efficace.
J'ai compris, un peu tard, que mon
personnel préférait tuer, torturer,
sans risquer sa vie inutilement.
Mes officiers S.S. qui auraient dû
montrer l'exemple, ne tenaient pas
à la gloire des armes. Le front
russe tout proche, donnait matière
à réfléchir ; c'est mauvais
de réfléchir en temps de guerre.
C'est pourquoi Rawa-Ruska restera
mon œuvre, j'en revendique hautement
la création et si j'avais eu le
temps de la parachever, aucun Français
n'en serait sorti vivant. Car je
peux bien le dire maintenant, puisque
je vais mourir, j'avais reçu des
ordres secrets de Himmler, d'annoncer
à tous les « terroristes » français.
La Galicie devait servir de tombeau
à la mauvaise graine des Sta-

lags. Du reste, à Nuremberg, vous
aviez dans votre dossier ces ordres
confidentiels, signés de mon supérieur,
ordres que je devais appliquer.
Je l'aurais fait si le temps ne m'avait
manqué. Pourtant, j'étais en avance
sur le plan prévu. Ce sont les civils
polonais d'abord, l'Armée rouge ensuite,
qui ont tout bouleversé. Je n'ai
donc pu accomplir totalement mon
œuvre. Ce ne sont pas les exécutants
qui manquaient, ni la foi. Simplement
les impondérables de la stratégie
militaire. Je ne suis donc pas le seul
responsable. Mais je tiens à préciser
que mon plan initial devait se dérouler
en deux temps : Déportation et
extermination. Je tiens spécialement
à ces précisions, afin de contribuer
et d'aider les spécialistes qui auront
plus tard à écrire sur ces événements
ayant trait à la déportation des P.G.
français évadés et repris.

D'autant qu'après cette guerre,
quand les plaies seront définitivement
pensées, quand la haine se sera tue,
et que l'Allemagne renaitra de ses
cendres, car comme tous les peuples
intelligents elle renaitra... Alors
la teneur de cette lettre pourra —
peut-être, servir la cause des survivants
des camps de Pologne. Ainsi, jusqu'au
dernier moment, M. le Procureur,
je me serais rendu utile, efficace,
tant pour ceux qui raconteront
l'Histoire, que pour les rescapés de
Rawa-Ruska.

Vous m'avez condamné à être
pendu. C'est une juste sentence, je
ne la discute pas. Je saurais mourir
en soldat. La mort n'a-t-elle pas été
mon second métier ?... Je remets
donc mon âme à Dieu (In manus
Tuas...). Car je ne fus qu'un
Hitlérien de circonstance. Et je n'ai
qu'un seul regret, c'est de n'avoir
pas su rester auprès de mes abeilles...
là-bas... quelque part dans mon
Wurtemberg natal.

Veuillez agréer, etc.

Signé H. BORCK.
Cellule 325 - Nuremberg.
Septembre 1946.
P.C.C. A. GREGNET.